

COMPTE RENDU

RÉUNION du Lundi 17 décembre 2018 à Orléans

RÉUNION du RÉSEAU 45 de l'ADOLESCENCE

Présentation du DAPAD de la Fondation Val de Loire

(Dispositif d'Accompagnement au Placement A Domicile)

Sylvain GRIGNON et Frédéric FRICHEAU, Chefs de service

Cf. plaquette du DAPAD en PJ

Historique :

Le DAPAD de la Fondation Val de Loire a ouvert en **septembre 2017**, parallèlement à la fermeture de la M²CS de la Médonnière (été 2017) puis de celle du Cèdre (été 2018). Les personnels ont donc pour majorité été redéployés sur le DAPAD ou sur les autres établissements de la FVL.

Le Conseil Départemental (CD) a réparti le dispositif entre **3 associations du territoire :**

- La Fondation Val de Loire pour l'Orléanais, le Sud et l'Ouest du département
- La Vie au Grand Air pour le Giennois et le Montargois
- L'Aidaphi pour le Pithiverais

Initialement, le CD souhaitait que la FVL suive 240 mesures de DAPAD. Toutefois (au moins provisoirement) il a décidé dernièrement de maintenir l'activité au niveau des 180 mesures actuellement suivies (sachant que près de 30 mesures sont en attente).

L'équipe :

L'équipe se compose pour le moment de 28 éducateurs, 3 psychologues, 1 secrétaire et 2 chefs de service, pour 180 situations.

A terme, chaque éducateur suivra 7 mesures (actuellement, la moyenne chiffrée est de 6.42 mesures par professionnel), sachant qu'en cas de fratrie, 1 jeune = 1 mesure.

Les interventions se font du lundi au vendredi, de 7h à 21h, avec une astreinte 24h/24 7j/7 (astreinte éducative + astreinte cadre).

Quelles différences entre le DAPAD et l'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) ?

Le **DAPAD** est bien une mesure de placement, qui se met en œuvre **au domicile** grâce à un droit de visite et d'hébergement continu pour les parents. Cette notion de placement est importante et doit bien être expliquée à la famille.

Chaque éducateur se voit confier un nombre restreint de mesures de façon à pouvoir se rendre au domicile de **1 à 3 fois par semaine**, sur un emploi du temps de 5 jours par semaine. Le DAPAD est prévu pour 6 mois, éventuellement renouvelable.

Une **AEMO**, par contre, n'est pas une mesure de placement, et le nombre de mesures par professionnel ne permet pas des visites aussi rapprochées. Pour exemple, la moyenne de jeunes suivis sur Gien et Montargis (AEMO de l'UDAF) est de 28 par professionnel, sur un emploi du temps de 4 jours par semaine (33h).

Lien avec l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) :

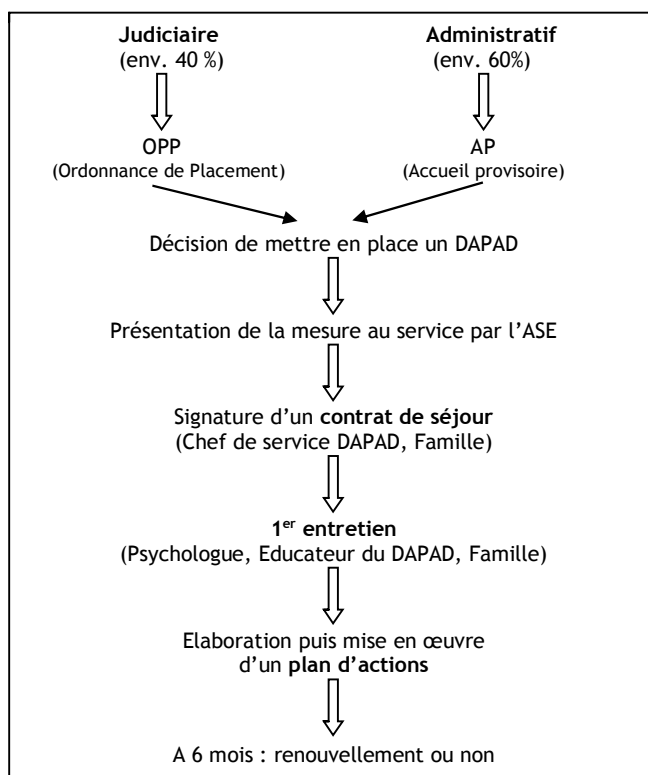
L'Aide Sociale à l'Enfance est prescriptrice de la mesure. C'est donc la plateforme ASE qui dirige vers le DAPAD de la Fondation Val de Loire, et chaque jeune a un référent ASE en prévention ou en protection, sur une Maison Du Département. Les professionnels du DAPAD ont donc besoin d'être en lien étroit avec ce référent, pour construire ensemble le projet du jeune. Ils lui rendent ensuite régulièrement compte, le plus souvent par mail, mais aussi par téléphone ou lors de réunions. A la demande de l'ASE, il est fréquent que le référent DAPAD se rende à l'audience devant le Juge des Enfants, du fait que le DAPAD est très fréquemment au domicile et qu'il a donc une connaissance fine de ce qu'il s'y passe.

Par ailleurs, la Direction Enfance Famille du Département fait un point avec le DAPAD tous les deux mois.

Des **lits de répit** sont possibles en cas de difficulté trop importante au domicile, pour une amplitude de **72h maximum**. Depuis la fermeture du Cèdre cet été, ces accueils se font **sur les deux MECS de la Fondation**, à Anjorant Orléans ou Anjorant Villemandeur. Toutefois, il faut garder à l'esprit que ces temps de répit sont alors organisés en surcapacité par rapport à l'activité de la MECS, aucune chambre n'étant dédiée actuellement pour le DAPAD.

Admission :

Le Conseil Départemental n'a pas souhaité de critères d'admission précis pour la mise en place d'un DAPAD, ni la création d'une commission d'admission. L'orientation vers le dispositif s'effectue via la plateforme ASE, à l'appui d'une fiche saisine. Une rencontre de présentation (concertation/ synthèse) est ensuite organisée afin de cerner au mieux la situation avant démarrage de la mesure.



Seuls 20% des 180 mesures actuelles concernent des jeunes qui se trouvaient auparavant placés en MECS.

84% des situations suivies par le DAPAD FVL ont été prolongées au-delà de 6 mois, les situations familiales étant très dégradées. Pour le moment, le Conseil Départemental n'a pas établi de durée maximale pour ce suivi. Le Directeur Enfance Famille, Monsieur Guyon, a déjà accordé un 2^{ème} renouvellement (donc au-delà d'un an).

Tout mineur peut être suivi par le DAPAD.

Attention toutefois, une prise en charge tardive (17,5 ans par exemple) ne fonctionne que si elle a été particulièrement bien préparée avec le jeune.

De la même façon, tout DAPAD envisagé au sortir d'une institution doit être très clairement préparé et expliqué pour s'assurer que le jeune a bien compris de quoi il s'agissait.

S'il est envisagé de continuer le suivi quelques temps après la majorité du jeune, il est nécessaire de solliciter les autorisations expresses de Madame Aurus, Chef de service de l'ASE, et de Madame Hubert, Responsable Unité de Vie de l'Enfant et des Familles, qui statueront en fonction des argumentaires.

A l'instar du fonctionnement des MECS, un double financement (ex : DAPAD en semaine + Famille d'Accueil de répit le week-end) se négocie au pas par pas en raison des contraintes financières actuelles des collectivités.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les chefs de service du DAPAD de la Fondation Val de Loire aux adresses suivantes :

Courriels :

sylvain.grignon@fvl-loiret.com

frederic.friehau@fvl-loiret.com

Courrier postal :

DAPAD Fondation Val de Loire

67 rue Charles Beauhaire

45140 ST JEAN DE LA RUELLE